



DIGARD AUCTION
MAISON DE VENTES
17, rue Drouot - 75009 PARIS
FRANCE

T. + 33 (0)1 48 00 99 89
contact@digard.com
www.digard.com



CONDITION DE VENTE

Les rapports entre DIGARD AUCTION et l'acquéreur sont soumis aux présentes dispositions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès-verbal de vente. DIGARD AUCTION est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L312-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité DIGARD AUCTION agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur.

1 — Le bien mis en vente

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. DIGARD AUCTION se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

Les descriptions des lots (y compris les caractéristiques telles que les dimensions, les coloris) résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par DIGARD AUCTION de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

Les photographies ne sont pas contractuelles.

La maison de vente se réserve le droit d'apporter des modifications ou des compléments d'informations à la description des lots. Elles seront annoncées durant l'exposition, lors de l'enregistrement des ordres d'achat et lors des ventes.

Les indications données par DIGARD AUCTION sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts. Les lots sont vendus en l'état.

Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie. Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies ; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux. Les lots avec une mention d'un Δ sont soumis à une participation de DIGARD AUCTION ou l'un des associés dans leurs propriétés.

2 — La vente

En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de DIGARD AUCTION avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. DIGARD AUCTION se réserve le droit de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires et d'effectuer un dépôt.

DIGARD AUCTION se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par DIGARD AUCTION

Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois DIGARD AUCTION pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.

DIGARD AUCTION ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

A toutes fins utiles, DIGARD AUCTION se réserve le droit d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

DIGARD AUCTION pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente, pour lesquels elle se réserve le droit de demander un dépôt de garantie et qu'elle aura acceptés. Si le lot n'est pas adjugé à cet enchérisseur, le dépôt de garantie sera renvoyé sous 72h.

Si DIGARD AUCTION reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré. DIGARD AUCTION ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, DIGARD AUCTION se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. En revanche le vendeur n'est pas autorisé à porter lui-même des enchères directement ou par le biais d'un mandataire.

DIGARD AUCTION dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis.

DIGARD AUCTION se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots. En cas de contestation DIGARD AUCTION se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour DIGARD AUCTION, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu. L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. (En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement).

Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, DIGARD AUCTION pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de DIGARD AUCTION.

3 — L'exécution de la vente

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes

Lots en Provenance de la CEE :

La vente sera faite au comptant et conduite en Euros. Les acquéreurs paieront en sus du prix d'adjudication des frais de :

- 25 % H.T (+ TVA en vigueur) < 1 000 000 euros

- 22% H.T. (+ TVA en vigueur) 1 000 001 à 4 000 000 euros

- 14 % H.T (+ TVA en vigueur) > 4 000 001 euros

Lot en importation temporaire dont le Numéro du lot est précédé par f.

L'adjudication est HT. La TVA au taux réduit de 5,5% s'applique sur l'adjudication et la commission de vente. Cette TVA est récupérable pour le professionnel français. Elle est remboursable pour un acheteur hors UE sur présentation des justificatifs d'exportation hors UE ou pour un adjudicataire professionnel justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire et d'un document prouvant la livraison dans l'Etat membre.

Les lots soumis au signe CC sont soumis à une adjudication hors taxe, La TVA au taux réduit de 5,5% s'applique sur l'adjudication et la commission de vente. Cette TVA est récupérable pour le professionnel français. Elle est remboursable pour un acheteur hors UE sur présentation des justificatifs d'exportation hors UE ou pour un adjudicataire professionnel justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire et d'un document prouvant la livraison dans l'Etat membre.

Les délais d'exportations doivent être validés par DIGARD AUCTION dans le mois de la vente Des frais additionnels ou taxes spéciales peuvent être dus sur certains lots en sus des frais et taxes habituels. Cela est indiqué par un symbole figurant derrière le numéro de lot dans le catalogue de vente, ou bien par une annonce faite pendant la vente par le commissaire-priseur habilité.

Les frais de TVA sur les frais acheteur et le prix d'adjudication, sont prélevés et seront remboursés à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du lot hors de l'Union Européenne dans les délais légaux (un mois).

Les taxes (T.V.A. sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE. Un adjudicataire CEE justifiant d'un n° de TVA intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions. Le montant de la TVA sera consigné entre les mains de DIGARD AUCTION jusqu'à réception de la preuve de l'exportation.

Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- En espèces : jusqu'à 1 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité ;
- Par carte de crédit : VISA, MASTERCARD ;
- Par virement bancaire.
- Aucun chèque ne pourra être accepté.

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente. En cas de paiement par virement, ce-dernier doit être effectué à l'ordre de :

DIGARD AUCTION
IBAN : FR 64 4003 1000 0100 0042 2510 Z87
BIC : CDCG FR PP
Caisse des Dépôts et Consignations
56 rue de Lille — 75007 Paris
Code Banque : 40031 - Code Guichet : 00001
N° Compte : 0000422510Z - Clé Rib : 87

Vous pouvez régler par paiement sécurisé en ligne en indiquant votre nom et le numéro de votre bordereau d'adjudication sur le formulaire de virement.
[paiement.digard.com](#)

Les achats ne pourront être enlevés qu'après leur paiement ou l'encaissement du chèque. DIGARD AUCTION décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acheteur.

DIGARD AUCTION sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engage la responsabilité de l'adjudicataire. Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se serait pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée. Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de DIGARD AUCTION dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies par DIGARD AUCTION dans les conditions de la loi du 6 Juillet 1978.

Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre DIGARD AUCTION, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de DIGARD AUCTION serait avérée insuffisante.

Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes. En cas de règlement par chèque, le lot ne sera délivré qu'après encaissement définitif du chèque, soit 8 jours ouvrables à compter du dépôt du chèque. Dans l'intervalle DIGARD AUCTION pourra facturer à l'acquéreur des frais d'entreposage du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, DIGARD AUCTION se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix : des intérêts au taux légal majoré de cinq points, Le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance, Le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères. DIGARD AUCTION se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. DIGARD AUCTION se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

Les achats qui n'auront pas été retirés le jour de la vente pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'acquéreur qui devra régler le coût journalier correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes. **En cas de non-réponse a deux courriers adressés, DIGARD AUCTION sera autorisé à revendre le bien abandonné dans le dépôt de DIGARD AUCTION**

Les lots qui font mention du sigle X **sont situés à l'étranger**. Les frais de transport et autres taxes de New York-USA, ou autres pays vers le pays du destinataire seront à la charge de l'acheteur.

4 — Les incidents de la vente

En cas de contestation DIGARD AUCTION se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente. Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères. Pour faciliter la présentation des biens lors des ventes, DIGARD AUCTION pourra utiliser des moyens vidéos. En cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, DIGARD AUCTION ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

5 — Préemption de l'Etat français

L'Etat français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours. DIGARD AUCTION ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

6 — Propriété intellectuelle — reproduction des œuvres

DIGARD AUCTION est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. En outre, DIGARD AUCTION dispose d'une dérogation lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public. Toute reproduction du catalogue de DIGARD AUCTION peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.

La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre.

7 — Assurances

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions et DIGARD AUCTION décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'acquéreur.

8 — Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

9 — Compétences législative et juridictionnelle

Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise. La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.

Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

10 — Protection des biens culturels

DIGARD AUCTION participe à la protection des biens culturels et met tout en œuvre, dans la mesure de ses moyens, pour s'assurer de la provenance des lots mis en vente dans ce catalogue.



DIGARD AUCTION
MAISON DE VENTES
17, rue Drouot - 75009 PARIS
FRANCE

T. + 33 (0)1 48 00 99 89

contact@digard.com

www.digard.com



SALES CONDITION

The relationship between DIGARD AUCTION and the buyer is governed by these general terms and conditions of purchase, which may be amended by written or oral notices that will be recorded in the sale minutes. DIGARD AUCTION is a voluntary auction house for the public sale of goods, governed by Articles L312-4 and following of the French Commercial Code. In this capacity, DIGARD AUCTION acts as an agent for the seller, who enters into a contract with the buyer.

1 — The Item Offered for Sale

Prospective buyers are invited to examine the items they may be interested in prior to the auction, particularly during viewings. DIGARD AUCTION is available to provide condition reports on the lots to prospective buyers. The descriptions of the lots (including characteristics such as dimensions and colors) found in the catalogue, reports, labels, and any verbal indications or announcements represent only DIGARD AUCTION's perception of the lot and do not constitute proof of fact. Photographs are not contractual.

The auction house reserves the right to make changes or add information to the description of the lots. These will be announced during the exhibition, when recording absentee bids, and during the sale itself. Any indications provided by DIGARD AUCTION regarding restoration, damage, or incidents affecting the lot are expressed solely to facilitate the inspection of the lot by the prospective buyer and remain subject to their personal assessment or that of their expert. The absence of any mention of restoration, damage, or incident in the catalogue, reports, labels, or verbal statements in no way implies that the item is free from any defect—past, present, or repaired. Conversely, the mention of any defect does not imply the absence of all other defects. Lots are sold *as is*.

Estimates are provided for informational purposes only and should not be interpreted as implying any certainty that the item will sell at the estimated price or even within the estimated range. Estimates are not a form of guarantee. Estimates may be provided in multiple currencies; in such cases, conversions may be rounded differently from legal rounding standards. Lots marked with a Δ indicate that DIGARD AUCTION or one of its partners has an ownership interest in the property.

2 — The Sale

To ensure proper organization of the auction, prospective buyers are invited to make themselves known to DIGARD AUCTION prior to the sale so that their personal details can be recorded. DIGARD AUCTION reserves the right to request proof of identity and bank references from any prospective buyer, and may also require a deposit. DIGARD AUCTION reserves the right to deny access to the auction room to any prospective buyer for valid reasons. Any person placing a bid commits to personally and immediately paying the hammer price, plus buyer's premium and any applicable taxes or fees. Every bidder is presumed to be acting on their own behalf unless they have previously informed DIGARD AUCTION that they are acting as an agent for a third party, and this has been accepted by DIGARD AUCTION. The standard method for bidding is in-person attendance at the auction. However, DIGARD AUCTION may, as a courtesy, accept telephone bids from prospective buyers who have made arrangements prior to the sale. DIGARD AUCTION shall not be held liable in the event that telephone connections cannot be established, are delayed, or in the case of any errors or omissions relating to the receipt of telephone bids. For reference purposes, DIGARD AUCTION reserves the right to record telephone communications during the auction. These recordings will be kept until full payment is made, unless a dispute arises. DIGARD AUCTION may also, as a courtesy, agree to execute written absentee bids received before the auction, for which it reserves the right to request a deposit, and which it has accepted. If the lot is not awarded to that bidder, the deposit will be returned within 72 hours. If DIGARD AUCTION receives multiple absentee bids for the same amount, the earliest received bid will take precedence. DIGARD AUCTION shall not be held liable for any errors or omissions in executing written bids. If a reserve price has been set by the seller, DIGARD AUCTION reserves the right to bid on behalf of the seller up to the amount of the reserve. However, the seller is not allowed to bid directly or through an agent. DIGARD AUCTION will conduct the sale at its sole discretion, ensuring the freedom and fairness of bidding and equal treatment of all bidders, in accordance with established practices. DIGARD AUCTION reserves the right to reject any bid, to organize the bidding process in the most appropriate way, to rearrange the order of lots, to withdraw any lot, or to combine or split lots. In the event of a dispute, DIGARD AUCTION reserves the right to designate the winning bidder, to continue or cancel the sale, or to reoffer the lot. Subject to the decision of the person conducting the sale on behalf of DIGARD AUCTION, the successful bidder will be the person who placed the highest bid, provided it meets or exceeds the reserve price, if one was set. The fall of the hammer marks the end of bidding, and the word "sold" or any equivalent pronouncement establishes the formation of the sales contract between the seller and the final accepted bidder. The buyer may only take delivery of the lot once full payment has been received. (In the case of payment by standard check, only the successful clearance of the check constitutes payment.) To assist bidders with calculations, DIGARD AUCTION may use a currency conversion system for reference purposes. However, bids must be placed in the sale's official currency, and any conversion errors shall not be grounds for liability on the part of DIGARD AUCTION.

3 — Execution of the Sale

In addition to the hammer price, the successful bidder (buyer) must pay, for each lot and on a sliding scale, the following commissions and taxes:

Lots from within the European Economic Area (EEA):

The sale will be conducted in cash and in euros. Buyers will be charged, in addition to the hammer price, the following fees:

- **25% excl. VAT** (plus applicable VAT) on amounts **up to 1 000,000 euros**
- **22% excl. VAT** (plus applicable VAT) on amounts **from 1 000,001 to 4,000,000 euros**
- **14% excl. VAT** (plus applicable VAT) on amounts **exceeding 4,000,001 euros**

Lots under Temporary Importation, Identified by the Symbol f

The hammer price is exclusive of VAT. A reduced VAT rate of 5.5% applies to both the hammer price and the buyer's premium. This VAT is recoverable for French professionals and refundable to buyers outside the EU, upon presentation of proof of export outside the EU, or to professional buyers within the EU who provide a valid intra-community VAT number and documentation proving delivery to another Member State.

Lots marked with the symbol "CC" are also sold excluding VAT. The reduced 5.5% VAT rate applies to the hammer price and the buyer's premium. This VAT is recoverable for French professionals and refundable to non-EU buyers with valid export documentation, or to professional EU buyers who present an intra-community VAT number and proof of delivery within the EU.

Export deadlines must be approved by DIGARD AUCTION within one month of the sale.

Additional fees or special taxes may apply to certain lots beyond the usual commissions and taxes. This will be indicated by a symbol after the lot number in the catalogue, or announced during the sale by the authorized auctioneer.

VAT applied to both the buyer's premium and the hammer price is collected and will be refunded upon submission of valid proof of export outside the European Union within the legal time frame (one month).

VAT on commissions and import VAT may be refunded to the buyer upon presentation of export documentation confirming shipment outside the European Economic Area (EEA). A buyer within the EEA who provides a valid intra-community VAT number will be exempt from VAT on the buyer's premium. The VAT amount will be held by DIGARD AUCTION until proof of export is received.

Payment Terms

Payment for the lot must be made in full and immediately, including the hammer price, buyer's premium, and applicable taxes—even if an export license is required.

Accepted payment methods:

- Cash: up to €1,000 including fees and taxes for French nationals, and up to €15,000 including fees and taxes for foreign nationals, upon presentation of valid ID;
- Credit card: VISA, MASTERCARD;
- Bank transfer.

Checks are not accepted.

Payment must be made immediately after the sale. In the case of a bank transfer, it must be made payable to:

DIGARD AUCTION

17, rue Drouot -75009 PARIS

Domiciliation : Caisse des dépôts et consignations

56 rue de Lille — 75007 Paris

Code Banque : 40031

Code Guichet : 00001 — N° Compte : 0000422510Z

Clé Rib : 87

IBAN : FR64 4003 1000 0100 0042 2510 Z87

BIC : CDCG FR PP

You can make a secure online payment by entering your name and the number of your bidding invoice on the transfer form.

paiement.digard.com

Purchases can only be collected after payment has been made or after a check has cleared. DIGARD AUCTION disclaims any responsibility for the legal or tax consequences of any false declaration by the buyer. DIGARD AUCTION is authorized to reproduce in the sales report and on the auction invoice the information provided by the successful bidder prior to the sale. Any false declaration engages the responsibility of the successful bidder. In cases where the buyer was not registered before the sale, they must provide the required information immediately after the adjudication of the lot. Any person registered with DIGARD AUCTION has the right to access and correct personal data held by DIGARD AUCTION under the terms of the French law of July 6, 1978. It is the responsibility of the buyer to insure the lot as soon as the sale is concluded. In the event of theft, loss, or damage after the auction, the buyer cannot claim against DIGARD AUCTION if the compensation received from DIGARD AUCTION's insurer proves to be insufficient. The lot will only be delivered to the buyer after full payment of the price, fees, and taxes. If payment is made by check, delivery will only take place after the check has cleared, which takes eight business days. In the meantime, DIGARD AUCTION may charge the buyer storage fees and, where applicable, handling and transportation costs. In the event of non-payment by the buyer, after a formal notice remains unanswered, the item may be re-offered for sale at the request of the seller, at the expense of the defaulting buyer. If the seller does not make this request within three months of the auction, the sale will be automatically cancelled, without prejudice to damages owed by the defaulting buyer. Furthermore, DIGARD AUCTION reserves the right to claim from the defaulting buyer, at its discretion: interest at the legal rate plus five percentage points, reimbursement of the additional costs incurred due to the default, payment of the difference between the original auction price and the resale price if it is lower, the costs incurred for the new auction. DIGARD AUCTION also reserves the right to offset these sums against any amounts owed to the defaulting buyer. DIGARD AUCTION may also exclude any defaulting buyer or anyone who has not complied with these general terms from its future sales. Purchases not collected on the day of the sale may be transferred to a storage location at the buyer's expense. The buyer will have to pay a daily fee in addition to the sale price, buyer's fees, and taxes, to retrieve the lot. If there is no response to two letters sent, DIGARD AUCTION is authorized to resell the abandoned property stored at its premises. Lots marked with a special symbol are located abroad. Transport costs and any applicable taxes from New York–USA or other countries to the buyer's country are the responsibility of the buyer.

4 — Auction Incidents

In the case of a dispute, DIGARD AUCTION reserves the right to designate the winning bidder, to continue the auction, to cancel it, or to re-offer the lot. If two people simultaneously place identical bids (by voice, gesture, or phone) and both claim the lot after the hammer falls, the item will immediately be put up for sale again at the last bid price, and the entire audience will be invited to bid again.

To facilitate the presentation of lots during sales, DIGARD AUCTION may use video equipment. In case of a technical error during the sale that causes the presentation of a lot different from the one being bid on, DIGARD AUCTION will not be held liable and will be the sole judge of whether the auction should be restarted.

5 — Pre-emption by the French State

The French State has a legal right of pre-emption on works sold, in accordance with applicable regulations. This right is exercised immediately after the hammer falls, with the State's representative indicating the intention to substitute the last bidder and confirming the pre-emption within 15 days. DIGARD AUCTION cannot be held responsible for the conditions of the State's pre-emption.

6 — Intellectual Property — Reproduction of Works

DIGARD AUCTION owns the reproduction rights for its catalogue. Any reproduction of it is prohibited and constitutes an infringement. Furthermore, DIGARD AUCTION has an exemption that allows it to reproduce works in its catalogue, even if the reproduction rights have not entered the public domain. Any reproduction of the DIGARD AUCTION catalogue may therefore constitute an unlawful reproduction, exposing the infringer to legal action from the rights holder. The sale of a work does not include the transfer of reproduction or display rights to the buyer.

7 — Insurance

The buyer is responsible for insuring their acquisitions. DIGARD AUCTION accepts no liability for any damage that the object may incur from the moment the auction is pronounced. All transportation and formalities are the sole responsibility of the buyer.

8 — Independence of Provisions

The clauses of these General Terms and Conditions of Sale are independent. The invalidity of any provision shall not affect the applicability of the others.

9 — Legal and Jurisdictional Competence

In accordance with the law, all claims related to appraisals and voluntary or judicial public auctions of personal property must be made within five years from the date of sale or appraisal. These General Terms and Conditions of Sale are governed exclusively by French law. Any dispute concerning their existence, validity, applicability to any bidder or buyer, or execution shall be resolved by the competent court in Paris, France.

10 — Protection of Cultural Property

DIGARD AUCTION participates in the protection of cultural property and makes every effort, within its means, to verify the provenance of the lots listed in this catalogue.